

Art. 1 La société Cactus S.A. organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Séjour en Suisse ».

Le jeu-concours est organisé en collaboration avec Mondelez et JOCHEN SCHWEIZER mydays GROUP

Art. 2 Le concours aura lieu du 9 novembre au 22 novembre inclus via le formulaire de participation prévu à cet effet sur notre site www.cactus.lu ou dans nos supermarchés Cactus de Belle Etoile, Bascharage, Howald, Ingeldorf, Calal, Bereldange, Kayl, Mersch, Pétange, Remich, Echternach, Redange, Windhof, Marnach, Scheleck, Roodt-sur-Syre ; nos marchés Cactus de Brill, Limpertsberg, Differdange, Model, Bettembourg, Schifflange, Merl, Ettelbruck, Bonnevoie et Hobbi Diekirch.

Art. 3 La participation au concours est ouverte à toute personne résidant dans la Grande Région et ayant atteint l'âge de 18 ans, à l'exclusion des personnes liées directement ou indirectement à l'organisation du concours, à savoir les membres de la direction de Cactus S.A. et de ses filiales ainsi que leur conjoint(e), les chefs de service, acheteurs, membres de l'équipe gérant le POS, employés du service marketing et de l'agence de publicité Createam S.A.

Art. 4 Pour participer au concours, le participant doit :

- Compléter lisiblement le bulletin de participation disponible dans les magasins participants ; ou

- Remplir le formulaire de participation en ligne disponible sur notre site www.cactus.lu

- répondre à la question suivante :

Dans quel pays la marque Milka a-t-elle été créée ?

a) France b) Belgique c) Suisse d) Italie

- renseigner les informations demandées sur le bulletin ;

- déposer le bulletin complété dans l'urne prévue à cet effet avant le 22 novembre à 13 h.

Sont considérés comme valables les bulletins de participation où figurent la bonne réponse, ainsi que les coordonnées complètes du participant.

Doivent obligatoirement figurer sur le formulaire en plus de la bonne réponse : le nom, le prénom, l'adresse complète (numéro de rue, nom de la rue, le code postal, la localité), le numéro de téléphone et une adresse électronique du participant.

Ces données sont utilisées pour contacter le gagnant.

Art. 5 Chaque participant ne peut participer qu'une seule fois au concours, soit au moyen d'un bulletin papier déposé dans l'urne en magasin, soit via le formulaire de participation en ligne sur www.cactus.lu.

Toute participation multiple, que ce soit par le cumul des deux modes de participation ou par des inscriptions répétées via le formulaire en ligne, sera considérée comme nulle et entraînera l'exclusion du participant du tirage au sort.

Art. 6 8 gagnants seront tirés au sort parmi l'ensemble des bulletins de participation valides.

Le tirage au sort sera effectué parmi les participants ayant répondu correctement à la question du concours.

Art. 7 Sont considérés comme valables, les bulletins de participation papier et les formulaires de participation en ligne comportant la bonne réponse ainsi que les coordonnées complètes du participant.

Doivent obligatoirement figurer sur le formulaire de participation, qu'il soit papier ou en ligne : le nom, le prénom, l'adresse complète (numéro de rue, nom de la rue, code postal, localité), le numéro de téléphone et une adresse électronique du participant.

Ces données sont utilisées pour contacter les gagnants.

Les gagnants recevront les informations nécessaires concernant les modalités de récupération de leur lot.

Art. 9 – Les organisateurs mettent en jeu :

- **1 séjour de 8 jours en Suisse pour 2 personnes, avec demi-pension et forfaits de ski inclus.** ALTEIN Hotel Arosa

La réservation est à faire via l'agence JOCHEN SCHWEIZER mydays GROUP

- **2 séjours de 4 jours en Suisse pour 2 personnes, avec demi-pension et forfaits de ski inclus.** Sunstar Hotel Lenzerheide

La réservation est à faire via l'agence JOCHEN SCHWEIZER mydays GROUP

- **5 kits raclette et fondue**

Art. 10 Il ne sera attribué qu'un seul prix par personne.

Art. 11 Les lots décrits dans les communications relatives au concours peuvent, en cas de nécessité, être remplacés par des lots de nature et de valeur équivalentes.

Les gains et leurs valeurs respectifs indiqués dans les communications du concours (affiches, flyers, règlement et autres) peuvent être sujets à modification. Les gains sont définis et négociés en interne par les organisateurs. Ils ne correspondent pas forcément aux offres disponibles au grand public et de ce fait n'ont pas les mêmes conditions ni les mêmes valeurs.

Art. 12 Les prix ne peuvent être ni monnayés ni échangés.

La remise du prix est sujette à vérification préalable de l'identité du gagnant et de la validité de sa participation. Tout gagnant doit permettre toute vérification concernant son identité, son adresse postale et toute autre information de contact demandée lors de sa participation. Tout gagnant certifie que les données personnelles susceptibles d'être demandées sont vraies et correctes. L'attribution définitive du prix est prononcée après cette vérification, nonobstant toute annonce susceptible d'être faite sur l'application ou dans toute notification reçue par e-mail préalablement à ces vérifications. Toute information de contact contenant des informations incorrectes, incomplètes, fausses ou ne permettant pas aux organisateurs de contacter le gagnant donne lieu à l'annulation du prix concerné.

La présence des participants sélectionnés est obligatoire lors de la remise des prix pour avoir droit à un gain.

Les gagnants n'étant pas présents à la remise des prix à l'heure précisée dans le mail d'invitation renoncent à leur(s) gain(s).

Art. 13 Il n'y aura pas de communication téléphonique, de correspondance ou de commentaire concernant le déroulement du jeu-concours pendant la durée de celui-ci.

Si le prix est un voyage – Les organisateurs et/ou l'agence de voyage ne peuvent être tenus pour responsables en cas d'annulation du voyage, faite par le gagnant lui-même ou la personne qui l'accompagne, faite dans un cas de force majeure due à la faillite de l'agence de voyage choisie ou par des sous-traitants de cette agence de voyage ainsi que toutes autres procédures qui affecteraient les activités de l'agence de voyage et ses sous-traitants, dues à un problème de n'importe quelle nature touchant la société de transport choisie par l'agence de voyage.

Les organisateurs et/ou l'agence de voyage ne sont pas responsables pour les dégâts directs et indirects que pourrait subir le gagnant ou la personne qui l'accompagne pendant le voyage ou causé par le logement, les repas, les maladies ou les activités du gagnant et de la personne qui l'accompagne.

Le gagnant du voyage et, le cas échéant, la personne physique l'accompagnant, sont responsables de l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour le voyage (validité du passeport, frais de visas, vaccins, consentement des personnes civilement responsables).

Les voyages sont planifiés et réalisés par JSMD Event GmbH, Mühldorfstraße 8, 81671 Munich, Allemagne.

En participant au concours, le gagnant accepte que les coordonnées soient transmises à JSMD Event GmbH pour le contact et l'organisation du voyage.

L'offre est soumise à la disponibilité des capacités de vol, d'hôtel et d'expérience au moment de la réservation.

Aucune assurance annulation de voyage ne peut être souscrite pour les voyages de compétition. Une réservation est donc ferme. Si vous annulez le voyage, la valeur du prix est réduite des frais d'annulation engagés.

Seules les personnes âgées de 18 ans ou plus ou les mineurs accompagnés d'un tuteur légal sont autorisés à voyager.

Les voyages doivent être réservés avant le 31 décembre 2026 et commencés avant le 31 décembre 2027.

Art. 14 Toute question ou réclamation relative au concours sera traitée conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 15 La participation au jeu-concours implique l'acceptation du présent règlement.

Art. 16 Toute utilisation du nom ou de la photographie d'un gagnant à des fins de communication ou de publicité sera effectuée conformément aux dispositions applicables en matière de protection des données et de droit à l'image.

Par leur seule participation, les gagnants autorisent l'utilisation de leurs noms et photos pour la publicité et ceci sans aucune compensation.

Art. 17 Les données personnelles collectées au moyen des bulletins de participation sont traitées par Cactus S.A. dans la mesure nécessaire à l'organisation et à la gestion du concours, notamment afin de procéder au tirage au sort, de contacter les gagnants et d'organiser la remise des lots.

Elles ne seront communiquées à des partenaires ou prestataires que lorsque cela est nécessaire à l'organisation du concours et dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel.

Les participants disposent des droits prévus par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) et par la législation luxembourgeoise applicable en matière de protection des données personnelles.

Pour toute demande relative à leurs données personnelles, les participants peuvent contacter Cactus S.A. à l'adresse suivante : service.clients@cactus.lu.

Les bulletins gagnants et les données des gagnants sont sauvegardés pendant 24 mois.

Art. 18 Le présent règlement est disponible sur www.cactus.lu.

Art. 19Les éventuels avenants ou modifications publiés pendant la durée du jeu-concours, notamment sur le site www.cactus.lu, seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Art. 20 Les organisateurs se réservent le droit d'exclure toute participation frauduleuse ou toute tentative de fraude, notamment toute falsification ou reproduction abusive de bulletins de participation.

Art. 21 Les organisateurs se réservent le droit d'annuler toute participation ne respectant pas les modalités prévues par le présent règlement ou portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

Art. 22 Les sociétés organisatrices ne pourront être tenues responsables si, en raison d'un cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de leur volonté, le jeu-concours devait être annulé, reporté, modifié ou interrompu.

Dans ce cas, les participants en seront informés par les moyens de communication jugés appropriés par les organisateurs.

Milka Cactus